



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
17 décembre 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 20^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 24 octobre 2013, à 10 heures

Président : M. Diallo. (Sénégal)

Puis : M^{me} Brown (Vice-Présidente) (Jamaïque)

Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- d) Produits de base

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-52888X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite) (A/C.2/68/3 et A/C.2/68/5)

- a) **Commerce international et développement** (A/68/205, A/68/218, A/68/15 (Part I), A/68/15 (Part I)/Add.1, A/68/15 (Part I)/Corr.1, A/68/15 (Part II), A/68/15 (Part II)/Corr.1, A/68/15 (Part III) et A/68/15 (Part IV))
- c) **Soutenabilité de la dette extérieure et développement** (A/68/203)
- d) **Produits de base** (A/68/204)

1. **M. Wibowo** (Président du Conseil du commerce et du développement, CNUCED), présentant les rapports du Conseil du commerce et du développement [A/68/15 (Part I) à (Part IV)], dit que les débats de la soixantième session du Conseil du commerce et du développement, tenue en septembre, ont permis d'avoir des idées extrêmement utiles sur la manière de promouvoir le concept d'une mondialisation sans exclusive et centrée sur le développement dans différents domaines de politique générale.

2. Le débat de haut niveau a été consacré au thème « Voir plus loin : la CNUCED et les nouveaux modèles de croissance au service du commerce et du développement ». Les participants ont examiné les facteurs propres à mener les pays en développement à une croissance durable, les défauts des modèles de développement passés et présents et l'évolution de la technologie et des droits de propriété intellectuelle. Il a été suggéré que la CNUCED poursuive ses travaux de recherche sur un nouveau modèle de développement mondial, tout en prenant en considération le cadre de la mondialisation et la nécessité de faire une plus grande part aux opinions des pays du Sud.

3. Les débats sur l'interdépendance ont donné lieu à l'examen des nouvelles structures de la croissance mondiale et de leurs conséquences sur la politique de développement, ainsi que de la nécessité de mieux concilier les stratégies axées sur le commerce mondial et celles qui privilégient la demande intérieure et la demande régionale.

4. Au cours de l'examen de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (PMA), les participants ont souligné la nécessité de

faire en sorte que les politiques nationales des PMA et l'appui international des partenaires de développement contribuent à ce que la moitié au moins de ces pays puissent satisfaire aux critères de sortie de leur catégorie d'ici à 2020. Un large consensus s'est dégagé au sujet de l'importance du renforcement des capacités de production pour une croissance économique soutenue et sans exclusive et pour la réduction de la pauvreté, et le rôle essentiel du secteur privé a été souligné.

5. Le débat sur le développement économique de l'Afrique a fait une large place au commerce intra-africain et à la libération du dynamisme du secteur privé. Le Conseil a accueilli favorablement le concept de régionalisme au service du développement et a proposé que la CNUCED accélère ses programmes de renforcement des capacités liées au commerce, en vue de renforcer les capacités du secteur public et du secteur privé africains et d'aider les membres du Groupe des États d'Afrique à négocier des accords de partenariat économique. D'autres recommandations ont invité la CNUCED à jouer un rôle dans le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique et à faciliter le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques entre l'Asie et l'Afrique.

6. Au cours du débat sur l'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement, le Conseil a reconnu l'importance du commerce international de biens et services en tant que catalyseur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, ainsi que la nécessité de prendre en compte le commerce international lors de la conception du programme de développement pour l'après-2015. Selon de nombreux participants, les objectifs quantitatifs du commerce devraient peut-être s'accompagner d'évaluations qualitatives. En outre, la CNUCED devrait suivre en permanence l'évolution du système commercial et des politiques commerciales en vue d'aider les États membres à élaborer les politiques nationales et internationales.

7. Après la présentation des principales conclusions et recommandations du Rapport sur l'investissement dans le monde 2013 par le secrétariat de la CNUCED, le débat a porté sur les possibilités offertes par les chaînes de valeur mondiales et sur l'importance des politiques visant à mettre les chaînes de valeur mondiales au service du développement.

8. Le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien a mis l'accent sur les problèmes qui pèsent sur l'économie du territoire palestinien. Presque tous les participants se sont déclarés préoccupés par ces problèmes, ont félicité la CNUCED pour son assistance concrète dans le domaine du renforcement de capacités et ont lancé un appel en faveur du renforcement de la coopération technique de la CNUCED en faveur du peuple palestinien.

9. Les participants ont fait observer que le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies devrait être pleinement intégré aux trois principaux domaines d'action de la CNUCED et être dûment pris en considération par le Conseil du commerce et du développement. Ils ont estimé que l'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015 était l'un des plus importants processus multilatéraux en cours et que la CNUCED devrait apporter une importante contribution à ce processus en procédant à une évaluation critique des données d'expérience relatives à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et en définissant les indicateurs clefs qui devraient être inclus dans le nouveau cadre.

10. S'agissant du suivi au rapport du Corps commun d'inspection et aux conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement, l'intervenant dit que le secrétariat a été prié de renforcer la gestion et l'administration de la CNUCED par la mise en œuvre du plan de travail présenté. Le Conseil espère recevoir un rapport intérimaire détaillé à sa soixante et unième session et être informé régulièrement de l'évolution de la situation avant cette session.

11. Le cinquantième anniversaire de la création de la CNUCED coïncidera avec plusieurs processus internationaux, tels que l'examen de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des efforts seront faits pour s'assurer que la CNUCED apporte la contribution attendue à cet examen et à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Soulignant que le système économique mondial devrait se fonder sur le respect mutuel et le respect des responsabilités de toutes les parties prenantes, l'intervenant dit qu'une évaluation de bonne foi des enseignements tirés de l'expérience est indispensable pour garantir le caractère durable du nouveau programme de développement. La quatorzième session de la Conférence des Nations

Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra en 2016, offrira aux États Membres l'occasion de participer à la première grande manifestation s'inscrivant dans la mise en œuvre du nouveau programme de développement. À cet égard, l'intervenant invite la Commission à approuver et à accepter officiellement l'offre du Pérou d'accueillir cette manifestation.

12. **M. Valles** (Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, CNUCED), présentant le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/68/205), dit que, en termes de commerce et de production, les pays en développement ont enregistré une croissance plus rapide que les pays développés sur les 20 dernières années en raison d'une croissance dynamique du commerce Sud-Sud, d'une augmentation des exportations de biens manufacturés et de l'essor du commerce de services. Toutefois, tous les pays en développement n'ont pas tiré les mêmes profits du commerce : alors que 23 pays ont vu croître leurs exportations à un taux annuel de plus de 10 % entre 2000 et 2012, un nombre de pays deux fois supérieur ont enregistré une baisse de leurs exportations. Les PMA et les pays d'Afrique subsaharienne restent marginalisés dans le système commercial mondial et vulnérables aux fluctuations des cours des produits de base. De plus, les dividendes économiques de la croissance sont répartis de manière inéquitable à l'intérieur des pays en développement, ce qui aggrave encore les inégalités de revenus.

13. Pour que les bénéfices du commerce soient largement et équitablement répartis entre les pays et à l'intérieur des pays, les États doivent s'adapter aux nouvelles forces transformatrices du commerce international et de la production pour les marchés internationaux, notamment au fait que les chaînes de valeur mondiales tiennent de plus en plus de place, à l'importance croissante des services dans le commerce et l'économie mondiale et à l'apparition de nouvelles technologies qui orientent toujours davantage le commerce de biens et services vers l'autoroute numérique. En outre, des efforts doivent être faits pour déterminer comment mieux exploiter les potentialités de la valorisation et du commerce de produits de base.

14. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les tendances et perspectives mondiales des produits de base (A/68/204), l'intervenant dit que la forte instabilité des cours des produits de base n'est pas

seulement due à des facteurs liés à l'offre et à la demande mais également à la financiarisation de ces produits, à la faiblesse des taux d'intérêt et aux politiques monétaires laxistes appliquées par des grandes puissances économiques. La communauté internationale a adopté un certain nombre d'initiatives visant à remédier aux conséquences négatives de l'instabilité excessive des cours pour les pays pauvres et les groupes vulnérables.

15. Les négociations commerciales multilatérales et régionales menées au cours des récentes décennies ont débouché sur des réductions notables des taux des tarifs douaniers sur la plupart des produits. Mais la place tenue par les mesures non tarifaires en tant que principaux déterminants de la restriction de l'accès aux marchés s'est encore accrue. Au titre de l'initiative Transparence du commerce, la CNUCED recueille des données du monde entier en vue d'évaluer l'incidence des mesures non tarifaires et de contribuer à l'élaboration de solutions appropriées.

16. Le système commercial multilatéral garde sa légitimité et continue de croître, 31 pays ayant adhéré à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 1995. Toutefois, malgré les bons résultats obtenus, il s'impose de mettre en place un système ouvert, équitable, fondé sur des règles, fiable et non discriminatoire. L'issue du Cycle de négociations de Doha est encore très problématique, compte tenu, en particulier, de l'importance accrue donnée par les gouvernements à des approches extérieures au système commercial multilatéral, telles que les approches plurilatérales et les accords commerciaux régionaux toujours plus nombreux, ce qui pourrait constituer un risque pour les pays en développement vulnérables. Des mesures doivent être prises pour assurer la convergence entre les processus multilatéraux et régionaux.

17. Le commerce doit être considéré comme un instrument ou un catalyseur important de la réalisation des objectifs du développement durable et doit tenir une place fondamentale dans le programme de développement pour l'après-2015. Il doit être soutenu par un cadre stratégique de développement qui soit cohérent et intégré, et des efforts doivent être faits pour aligner les approches de libéralisation du commerce sur les impératifs d'un développement sans exclusive. Le système des Nations Unies, et la CNUCED en particulier, peuvent jouer un rôle important dans le renforcement du système commercial multilatéral en

facilitant l'émergence d'un consensus sur les nouvelles questions qui se posent en matière de commerce. Les différents cadres de coopération mis en place par la CNUCED et d'autres partenaires s'appuient sur une approche normative souple de la recherche de consensus et ont déjà donné de bons résultats. Parallèlement à des stratégies et politiques nationales efficaces, ces cadres de coopération peuvent jouer un rôle déterminant dans l'instauration de conditions propices au commerce et au développement durable.

18. **M^{me} Cortez** (Chef du secrétariat du Comité des politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/68/218), dit que le rapport contient les réponses de 18 États Membres et de deux organisations internationales à la note verbale du Secrétariat demandant des informations sur cette question. Les États Membres ont fait part de leur désapprobation en ce qui concerne l'imposition de mesures économiques unilatérales aux fins d'exercer une pression politique et économique et se sont déclarés préoccupés par l'incidence négative de telles mesures sur le développement socioéconomique des pays touchés.

19. Les organisations internationales ont indiqué que les sanctions unilatérales portaient préjudice aux populations des pays touchés, en particulier aux groupes les plus vulnérables, et entravaient les flux commerciaux et leur contribution potentielle au développement.

20. **M^{me} Li Yuefen** (Chef du Service de la dette et du financement du développement, CNUCED), présentant le rapport du Secrétaire général sur la soutenabilité de la dette et le développement (A/68/203), dit que, cinq ans après la crise financière mondiale, la reprise économique reste très lente. Les taux d'endettement public et, dans certains cas, privé et les taux de chômage sont encore élevés. Bien que les économies avancées aient réussi à enrayer la récession, leurs importations ont continué de chuter. La demande mondiale reste faible et l'instabilité des flux de capitaux entraîne, dans certaines grandes économies émergentes, une instabilité financière. De plus, l'aide publique au développement (APD) a chuté pour la deuxième année consécutive.

21. S'agissant de la situation de la dette sur le plan mondial, l'intervenante dit que, bien que les indicateurs de l'endettement se soient dégradés dans les pays en développement en tant que groupe, ces pays ont fait preuve de résilience face à la crise mondiale et, pour la grande majorité d'entre eux, l'endettement s'avère gérable. Dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, le taux d'endettement en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) a continué de croître. En 2012, l'encours total de la dette a continué de croître en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'en Asie de l'Est et dans le Pacifique. En avril 2013, deux PMA étaient en situation de surendettement et 11 étaient fortement menacés de surendettement.

22. Pour ce qui est de l'avenir, l'intervenante dit que, à mesure que les taux d'intérêt se normaliseront, les coûts de la dette à long terme s'élèveront, et les pays en développement ayant accès aux marchés obligataires internationaux connaîtront de grandes difficultés. Ces pays doivent être attentifs à leur balance des opérations courantes et à la gestion des politiques financières et monétaires. Rappelant que la CNUCED peut jouer un rôle important dans une réforme de l'architecture financière internationale qui viserait à réduire la fréquence et la gravité de la crise de la dette, l'intervenante dit que la CNUCED a créé un groupe de travail réunissant divers organisations multilatérales et des juristes et des économistes de premier plan qu'elle a chargé d'étudier les options qui s'offrent en matière de mécanismes de règlement de la dette. Par ailleurs, la CNUCED s'emploie à promouvoir les principes relatifs aux prêts et aux emprunts souverains responsables, qui ont été approuvés par 12 pays. L'audit effectué par la Norvège sur la base de ces principes a marqué le début de leur mise en œuvre.

23. **M. Daunivalu** (Fidji), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, si l'on veut que le commerce ait une incidence positive sur le développement, il doit fonctionner de manière équitable et mettre l'accent sur la dimension du développement et la recherche d'un climat propice aux niveaux national et international. Pour assurer le bon fonctionnement du système commercial multilatéral, l'OMC doit procéder à des réformes institutionnelles visant à remédier à sa partialité structurelle, à ses règlements injustes et aux importantes asymétries du pouvoir de négociation entre les pays développés et les

pays en développement. De plus, le Cycle de négociations de Doha doit être rapidement mené à son terme et ses liens avec le développement doivent être respectés. L'intervenante espère que la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC débouchera sur des résultats concrets apportant des solutions aux questions qui préoccupent depuis trop longtemps les pays en développement.

24. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment l'importance de l'allègement, de l'annulation et de la restructuration de la dette. Rappelant l'importance de la question de la gestion de la dette souveraine pour les pays en développement, l'intervenante dit qu'il est temps de créer un mécanisme de restructuration de la dette et de résolution du problème de la dette internationale, coordonné par l'ONU. Le Groupe des 77 et la Chine reconnaissent le travail accompli par la CNUCED dans ce domaine et invitent tous les États Membres à apporter une contribution effective à la mise en place de ce mécanisme.

25. La forte instabilité des cours, qui crée des entraves au commerce international des produits de base, a été aggravée par la financiarisation de ces produits et par des politiques macroéconomiques telles que la dévaluation des monnaies, l'application de taux d'intérêt faibles et des politiques monétaires laxistes. Le Groupe des 77 et la Chine exhortent tous les pays à s'abstenir de mettre en œuvre des politiques de distorsion des échanges qui accroissent l'instabilité, et demandent instamment aux organisations internationales compétentes de renforcer leur coordination en vue de trouver une solution efficace.

26. Pour conclure, l'intervenante dit que le Groupe des 77 et la Chine continuent de dénoncer l'imposition de mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement. De telles mesures sont incompatibles avec la Charte des Nations Unies, le droit international et un système commercial multilatéral fondé sur des règles et sapent l'égalité en souveraineté des États.

27. **M. Rattray** (Jamaïque), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les économies petites et vulnérables ont particulièrement souffert de la crise économique et financière mondiale. Le tourisme et le volume des transferts de fonds ont baissé, les exportations ont diminué, le fardeau de la dette et le chômage se sont

accrus et la situation budgétaire déjà précaire des pays de la région s'est encore détériorée, en particulier dans la région des Caraïbes. Ces facteurs, combinés à une nette réduction des ressources financières disponibles pour les pays en développement ont accentué les vulnérabilités inhérentes aux pays de la région et font que les Gouvernements ont encore plus de mal à promouvoir les programmes de développement ou à consacrer des ressources suffisantes à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, auxquels les pays de la CARICOM restent foncièrement attachés.

28. Soulignant qu'il est important que la question de la soutenabilité de la dette soit abordée dans les débats sur le développement, l'intervenant dit que la CARICOM est l'une des régions du monde les plus lourdement endettées. Ses taux d'endettement en pourcentage du PIB ont augmenté depuis le début de la crise financière mondiale. L'endettement est un obstacle à l'investissement privé et au financement du développement. La situation est aggravée par le fait que les pays des Caraïbes ne répondent plus aux critères voulus pour bénéficier d'emprunts à des conditions préférentielles. La question de la soutenabilité de la dette pour les pays en développement à revenu moyen doit être examinée, ainsi, en particulier, que la question de savoir comment le statut de pays à revenu moyen peut occulter les défis persistants du développement. La CARICOM appuiera la création, sous l'égide de l'Assemblée générale, d'un groupe de travail chargé de poursuivre la recherche de solutions pour améliorer les approches de la restructuration de la dette.

29. Les déséquilibres systémiques qui empêchent les pays en développement, notamment les pays de la CARICOM, de tirer pleinement parti du système commercial multilatéral doivent être abordés dans le programme de développement pour l'après-2015. Bien que les pays de la CARICOM jugent encourageants les efforts déployés dans le cadre du Cycle de négociations de Doha pour fonder davantage le système commercial multilatéral sur des règles, des politiques commerciales ne peuvent à elles seules provoquer des transformations radicales. Il faut également une vaste gamme de politiques complémentaires s'inscrivant dans un cadre stratégique de développement cohérent et intégré. À cet effet, les pays de la région doivent axer leurs efforts sur la diversification et sur le

renforcement de la résilience économique, notamment en produisant des biens et services pouvant soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

30. **M. León González** (Cuba), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit qu'il faut renforcer encore le rôle central joué par l'Assemblée générale dans le domaine des politiques macroéconomiques. Malgré les progrès accomplis dans l'instauration d'un climat favorable et la réduction de l'écart entre certains pays développés et les pays en développement, il faut s'employer plus énergiquement à consolider l'architecture financière internationale et faire en sorte que tous les États Membres soient représentés de manière équitable dans les institutions financières internationales. À ce sujet, l'intervenant souligne qu'il est important que les pays développés honorent tous les engagements pris au titre de l'APD et qu'un mécanisme de suivi officiel soit créé au sein du Conseil économique et social. Il exhorte tous les pays à apporter leur appui et leur contribution aux débats sur les formules pouvant être adoptées pour un mécanisme de restructuration de la dette et de résolution du problème de la dette internationale qui soit efficace, équitable, durable, indépendant et axé sur le développement.

31. Le développement devrait demeurer l'enjeu central du Cycle de négociations de Doha, et les négociations devraient respecter les principes de l'engagement unique, de la transparence et de la non-discrimination. Les politiques discriminatoires et protectionnistes qui font obstacle aux efforts de développement, telles que les règlements restreignant l'entrée de nouveaux exportateurs sur les marchés, le subventionnement des exportations agricoles et les restrictions techniques injustifiées appliquées aux importations, ainsi que les mesures coercitives unilatérales prises à l'encontre de pays en développement, sont particulièrement préoccupantes. Il faudrait poursuivre les efforts visant à remédier aux mesures qui créent les plus grandes distorsions dans les échanges, s'accorder sur des engagements contraignants à réduire les subventions aux exportations et maintenir le traitement spécial et différencié accordé à tous les pays en développement.

32. Soulignant qu'il est important que l'économie et les finances mondiales reposent sur des bases solides, l'intervenant dit que l'architecture financière internationale doit être édiflée de manière à

promouvoir la stabilité financière et à assurer que les apports de ressources financières destinés aux pays en développement pour leur développement soient suffisants. Elle doit également permettre la participation de ces pays à la prise de décisions et viser à remédier aux défauts structurels, en ce qui concerne en particulier la régulation et la supervision, tout en prenant en compte les conséquences pour les pays en développement des règles et des décisions économiques émanant des pays développés.

33. L'Assemblée générale est l'instance la plus appropriée pour l'examen des crises mondiales et des solutions à apporter. L'intervenant lance un appel en faveur de la tenue d'une conférence de suivi à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue en juin 2009. Une conférence des Nations Unies sur le financement du développement devrait également être organisée pour donner un suivi au Consensus de Monterrey et l'actualiser en fonction des nouveaux défis du développement durable, et afin de contribuer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

34. *M^{me} Brown (Jamaïque), Vice-Présidente, prend la présidence.*

35. **M. Haniff** (Malaisie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que, en 2012, les pays membres de l'ASEAN ont continué de faire preuve d'un grand dynamisme sur le plan économique. Dans leur ensemble, les économies de l'ASEAN ont enregistré une croissance de 5,7 % grâce à la résilience de la demande intérieure, à des fondements macroéconomiques solides et aux réformes structurelles en cours. En outre, l'ASEAN est parvenue à maintenir son niveau d'investissement direct étranger à un moment où les apports mondiaux au titre de l'investissement direct étranger, notamment dans la plupart des pays en développement, sont largement en baisse.

36. La crise financière et économique a mis en évidence la nécessité de renforcer la surveillance économique multilatérale, surtout en ce qui concerne les flux financiers, les retombées des politiques et les liens transfrontaliers. C'est pourquoi le Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3 a été créé et a été chargé de renforcer la coordination, la

coopération et la surveillance au niveau régional. L'ASEAN a également procédé à un examen approfondi de la gestion régionale des gros flux de capitaux et des pressions inflationnistes dans le cadre de l'examen et de la concertation économiques.

37. Conscient de l'importance d'une bonne santé budgétaire pour le développement économique durable, l'intervenant dit que l'ASEAN continue d'accélérer et d'approfondir les réformes structurelles économiques et d'encourager la demande intérieure, l'emploi, le commerce et l'investissement. Les progrès accomplis dans le renforcement de l'intégration de tous les pays membres de l'ASEAN ont été examinés à la quarante-cinquième Réunion des ministres de l'économie de l'ASEAN, tenue en août. Des mesures visant à consolider les partenariats entre l'ASEAN et d'autres pays ont également été examinées. Dans le cadre de la stratégie d'appui à l'intégration des pays en développement à des chaînes de valeur régionales, les États membres de l'ASEAN ont accéléré leur participation à des accords commerciaux régionaux. Précisant que l'accord de libre-échange de l'ASEAN et de la Chine est le premier accord commercial régional au niveau mondial par son importance, l'intervenant dit que, entre 2003 et 2008, les échanges entre l'ASEAN et la Chine ont augmenté de 59,6 milliards à 192,5 milliards de dollars.

38. L'ASEAN reste foncièrement attachée à un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable. Elle exhorte l'OMC et la CNUCED à surveiller les politiques protectionnistes et à évaluer l'incidence de ces politiques sur les pays en développement. Les pays développés devraient faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour sortir le Cycle de négociations de Doha de l'impasse actuelle. L'ASEAN attend avec intérêt la tenue de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Bali en décembre.

39. L'ASEAN est profondément préoccupée par le fait que des turbulences financières qui se produisent dans les économies avancées risquent de compromettre gravement le programme de développement international et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Qui plus est, les crises de la dette souveraine qui frappent l'Europe peuvent avoir des retombées négatives sur la mobilisation de ressources pour le développement.

40. D'ici à 2015, l'ASEAN se propose de mener à bien la mise en place d'un marché et d'une base de production uniques, ce qui impliquera la libéralisation progressive de son secteur des services financiers et l'intégration de ses marchés des capitaux. Les progrès enregistrés dans ce domaine sont satisfaisants, le taux d'exécution du Projet de la Communauté économique ASEAN étant de 79,4 % en juillet 2013. Cette année, le fonds pour l'infrastructure de l'ASEAN deviendra opérationnel et les premiers projets concernant le fonds de garantie du crédit et d'investissement seront lancés.

41. Pour remédier aux effets négatifs de l'instabilité excessive des cours des produits de base faisant l'objet d'échanges mondiaux, l'ASEAN a adopté plusieurs initiatives portant sur la constitution de réserves régionales de céréales. La Réserve d'urgence de riz de l'ASEAN+3, mise en place en 2011, s'est considérablement élargie grâce à la participation de la Chine, du Japon et de la République de Corée. Elle est désormais en passe de devenir un outil de stabilisation des cours du riz dans la région au lieu d'être une simple réserve d'urgence.

42. La gouvernance économique mondiale devrait être renforcée, de même que le rôle de l'ONU, pour rester adaptés au contexte actuel. Les travaux menés par des groupes régionaux comme l'ASEAN et d'autres institutions financières et organisations et les travaux de l'ONU se renforcent mutuellement. Il est impératif d'œuvrer ensemble à promouvoir une croissance économique soutenue, sans exclusive et équitable.

43. **M. Back** (Australie), prenant la parole au nom du Groupe de Cairns, dit que l'agriculture est très importante pour le développement. Des solutions aux déséquilibres mondiaux et aux distorsions des échanges mondiaux de produits agricoles doivent être trouvées, non seulement pour améliorer la rentabilité des marchés et donner plus de lisibilité aux signaux donnés par les prix aux agriculteurs et à ceux qui investissent dans l'agriculture, mais aussi pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

44. Étant donné que la population mondiale devrait atteindre 9 milliards d'ici à 2050, la production agricole devrait croître de 70 %; cependant, les régions qui enregistreront une croissance de la production agricole ne seront pas nécessairement celles où la population augmentera. C'est pourquoi les échanges

contribueront dans une mesure décisive aux réponses aux besoins nutritionnels de la population.

45. Les réformes d'orientation en matière commerciale revêtent une importance cruciale pour la réalisation de la sécurité alimentaire, d'autant que les distorsions et les déséquilibres restent très accentués pour les produits agricoles par rapport aux biens industriels. Les réformes du commerce de produits agricoles doivent viser à résoudre le problème de l'instabilité et prendre en compte les objectifs de développement de tous les États, en particulier ceux des plus vulnérables d'entre eux. Pour que la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Bali, débouche sur des résultats concrets, la communauté internationale devrait mener des débats constructifs sur trois questions essentielles qui touchent l'agriculture – la concurrence en matière d'exportations, l'administration des contingents tarifaires et la constitution de stocks publics pour assurer la sécurité alimentaire.

46. **M. Khitchadeth** (République démocratique populaire lao), prenant la parole au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que, bien que des progrès encourageants aient été enregistrés en ce qui concerne l'intégration des pays en développement sans littoral aux systèmes économiques régional et mondial dans le cadre du Programme d'action d'Almaty, la part de ces pays dans le commerce mondial n'a été que de 1,1 % en 2011. C'est pourquoi la facilitation des échanges revêt une grande importance pour les pays en développement sans littoral, et l'intervenant a souligné la nécessité d'un accord énonçant plusieurs engagements contraignants relatifs à l'accélération du déplacement, de la décharge et du dédouanement des biens.

47. La communauté internationale, y compris l'ONU et les autres organisations internationales compétentes, devrait apporter son appui pour permettre aux pays en développement sans littoral et de transit de mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges et de participer sans réserve aux négociations commerciales multilatérales. Des efforts doivent être entrepris pour sortir le Cycle de négociations de Doha de l'impasse actuelle et en assurer une issue positive et favorable au développement, qui fasse une large place aux besoins des pays en développement sans littoral et reconnaisse le principe du traitement spécial et différencié. L'intervenant espère que la neuvième Conférence

ministérielle de l'OMC qui se tiendra en décembre débouchera sur des résultats positifs.

48. Soulignant tout l'intérêt que présente un système commercial multilatéral non discriminatoire, équilibré et fondé sur des règles, qui favorise la croissance et le développement durable, l'intervenant demande instamment aux pays développés d'honorer leurs engagements énoncés dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha. Il souligne également le rôle déterminant joué par l'investissement direct étranger dans l'accélération du développement et de la réduction de la pauvreté.

49. Les désavantages géographiques des pays en développement sans littoral doivent être pris en considération dans le processus d'adhésion à l'OMC. Ces pays devraient bénéficier d'un traitement spécial et différencié, ainsi que le prescrivent l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et tous les accords de l'OMC. Le Groupe des pays en développement sans littoral est reconnaissant aux membres de l'OMC de leur soutien, qui a permis l'adhésion de la République démocratique populaire lao et du Tadjikistan cette année.

50. **M. Eshanta** (Libye) dit que la mise en place d'un commerce international non discriminatoire et ouvert, indispensable au progrès économique et social et à la réalisation du développement durable, se heurte à plusieurs obstacles liés à l'absence de progrès dans le Cycle de négociations de Doha. Il exhorte les gouvernements à mener à bonne fin le Cycle de négociations de Doha et réaffirme l'importance de l'accès aux marchés internationaux pour les pays en développement.

51. La dette extérieure entrave considérablement les efforts entrepris par les pays en développement pour réaliser les objectifs du Millénaire et constitue l'un des principaux obstacles au développement de certains pays, en particulier les pays très endettés. C'est pourquoi il faudrait se pencher sur la restructuration de la dette afin de permettre aux pays qui ne sont pas en mesure d'honorer leurs engagements au titre de la dette de se concentrer sur la réalisation des objectifs du Millénaire et des nouveaux objectifs de développement.

52. Comme les produits de base tiennent une large place dans les exportations des pays en développement, les fluctuations de leurs cours ont une incidence considérable sur les résultats de ces pays. La

communauté internationale et les organisations internationales compétentes doivent prendre en considération les besoins de débouchés des pays en développement et prévoir des mesures appropriées pour consolider les bases de leurs exportations.

53. **M. Kadir** (Malaisie) dit que l'économie internationale ne s'est pas encore relevée de la récession de 2008. Indiquant que la Banque centrale de la Malaisie a revu à la baisse l'estimation de son taux de croissance global pour 2013, il dit que la reprise est inégale et que les chances de pouvoir la maintenir sur le long terme sont fragiles. La communauté internationale devrait continuer de renforcer la coordination et la coopération et mettre en œuvre des mesures budgétaires efficaces et complètes afin de stabiliser les marchés financiers, de promouvoir la croissance économique mondiale et de restaurer la confiance. L'investissement direct étranger – sur lequel la Malaisie, nation en développement soucieuse de progrès, compte pour renforcer ses marchés financiers et ses efforts nationaux de développement – semble être en baisse. De plus, depuis quelques semaines, les monnaies asiatiques se déprécient par rapport à d'autres monnaies fortes. Des mesures de politique générales décisives sont requises d'urgence en appui à un ajustement soutenu mais progressif, à la gestion des liquidités et à une politique monétaire souple.

54. La Malaisie approuve le principe de la décision de la communauté internationale selon laquelle les institutions compétentes doivent s'employer plus énergiquement à promouvoir un cadre renforcé de coordination des politiques. Elle lance un appel en faveur d'une mise en œuvre rapide de mesures de renforcement de l'architecture financière internationale, en ayant en vue en particulier de consolider les économies des pays en développement. Le système financier islamique, axé sur la nécessité d'assurer la stabilité, de prévenir les risques excessifs et la spéculation et de suivre des principes éthiques, continue d'enregistrer une croissance rapide et devrait bénéficier de l'attention qu'il mérite dans le processus de réforme du système financier international. En conséquence, la Malaisie compte sur une mise en œuvre efficace et rapide des réformes du système financier international et des institutions de Bretton Woods qui prendrait en considération des éléments du système financier islamique.

55. **M. Momen** (Bangladesh) dit qu'une intensification des échanges peut doper l'économie et

aider à relever le plus grand défi qui se pose au monde, défini lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), à savoir l'élimination de la pauvreté. Or, le commerce est un domaine dans lequel les PMA accusent un net retard. Alors que le nombre de PMA a augmenté de 25 en 1971 à 49 en 2013, leur part totale du commerce mondial est passée de 1 % à 1,2 % sur la même période. Si l'on veut que le commerce joue le rôle de moteur du développement, les PMA doivent bénéficier d'un accès en franchise de droits et hors quota pour toutes leurs exportations dans tous les pays développés et en développement. Cet accès doit en outre s'accompagner de règles d'origine simples, transparentes et fiables. L'intervenant exhorte les pays développés qui n'ont pas honoré leurs engagements dans ce domaine à le faire sans retard et encourage tous les États Membres à œuvrer pour une issue positive de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir en décembre. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'OMC devraient s'employer ensemble, dans la cohésion, à faire en sorte que les prêts internationaux, les taux d'intérêt et autres coûts liés au commerce soient à la portée des PMA, surtout en cas de crise financière internationale.

56. Le document de stratégie du Bangladesh concernant le nouveau programme de développement accorde l'importance voulue au commerce, qui joue un rôle crucial dans l'élimination de la pauvreté. Faisant observer que les résultats obtenus dans la réalisation de l'objectif 8 des objectifs du Millénaire pour le développement laissent beaucoup à désirer, l'intervenant demande instamment à la communauté internationale de s'employer collectivement à faire du commerce l'un des principaux volets de la coopération internationale dans le programme de développement pour l'après-2015.

57. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que, bien que le commerce soit l'un des principaux moteurs du développement, des barrières au système commercial mondial, créées principalement par le non-respect par les pays développés de leurs engagements politiques et moraux internationaux, empêchent les pays en développement d'adhérer à l'OMC et de bénéficier des avantages du libre-échange.

58. Les mesures économiques unilatérales prises par les pays développés à l'encontre d'autres États dans le but de les soumettre à une pression économique et

politique nuisent à la mise en place d'un système commercial transparent, non discriminatoire et équitable et empêchent la réalisation des objectifs du Millénaire. Dans le rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement figure une réponse détaillée de la République arabe syrienne décrivant l'incidence des mesures économiques unilatérales qui lui sont imposées, en particulier par les participants à la conférence du soi-disant « Groupe des Amis du peuple syrien » (A/68/218, annexe I). Des mesures arbitraires, prises sans discernement, nuisent à l'économie et aggravent la crise syrienne et les souffrances du peuple syrien. Ces mesures, qui sont contraires aux droits de l'homme, à la Charte des Nations Unies et aux règles commerciales internationales, n'ont aucune justification. L'intervenant souligne qu'il est important de s'employer à mettre fin dans les plus brefs délais aux politiques consistant à utiliser des mesures économiques unilatérales pour exercer une pression économique, politique et financière sur les pays en développement, et invite l'ONU à appeler l'attention sur les préjudices causés par ces mesures.

59. **M^{me} Bubanja** (Serbie) dit que le pourcentage représenté par la dette de l'Europe orientale et de l'Asie centrale sur la dette extérieure totale des pays en développement est le plus élevé de toutes les régions. Le taux d'endettement de la Serbie en pourcentage de son PIB dépasse la moyenne régionale et va probablement continuer de croître en raison des difficultés économiques du pays et de l'Europe occidentale. Le Gouvernement de la Serbie a pris des mesures résolues pour réduire la consommation publique et assainir le budget, consistant notamment à réduire les dépenses, à accroître les recettes budgétaires et à réduire les subventions consenties aux grandes entreprises publiques. Par ailleurs, il prévoit d'adopter sous peu un nouvel ensemble de réglementations dans le cadre des mesures de réforme de la législation et des institutions, afin de renforcer la stabilité macroéconomique et la stabilité des entreprises de la Serbie. Malgré les efforts actifs déployés pour attirer l'investissement direct étranger, la rentabilité de ce type d'investissement en termes de croissance économique est nettement plus faible que celle de l'investissement intérieur. C'est pourquoi il est nécessaire de consolider l'investissement intérieur pour stimuler la croissance du PIB, ce qui, dans les

conditions actuelles, pourrait exiger une hausse du plafond d'endettement.

60. Reconnaissant que les fonds levés par émission d'emprunts devraient être investis dans des projets à forte rentabilité privée ou sociale, l'intervenante dit que la baisse des niveaux de l'APD est particulièrement inquiétante pour les pays très endettés. La Serbie est favorable à l'élaboration d'une approche du règlement de la dette souveraine qui soit commune, fondée sur des règles et facilite les prévisions, et note que la CNUCED ouvre la voie dans cette direction avec son projet relatif à un mécanisme de règlement de la dette.

61. La Serbie espère que les questions encore en suspens qui font obstacle à son adhésion à l'OMC seront résolues dans les mois qui viennent et qu'elle pourra se joindre à l'organisation l'année prochaine. La qualité de membre de l'OMC et les accords de libre-échange qu'elle a conclus avec la Fédération de Russie et la Turquie la rendront plus attrayante pour la création d'entreprises et l'investissement direct étranger.

62. Tout en prévoyant que certains indicateurs, tels que la dette extérieure, continueront de se détériorer dans les prochaines années, la Serbie se donne des bases solides en engageant actuellement des réformes qui visent à inverser ces tendances et à promouvoir le pays en tant que destination dotée de fortes potentialités tant économiques que pour l'entreprise.

63. **M^{me} Choudhry** (Inde) dit que le commerce et l'investissement, ainsi qu'un système commercial ouvert, fondé sur des règles, transparent, non discriminatoire et équitable peuvent jouer un rôle important dans la relance de la croissance économique et doivent tenir une place fondamentale dans le programme de développement pour l'après-2015. Notant avec préoccupation la forte diminution du volume des échanges mondiaux en 2012, elle dit que la persistante fragilité de la reprise économique mondiale et la faiblesse de la demande des pays développés continuent de faire obstacle à une vigoureuse croissance du commerce international. C'est pourquoi des efforts doivent être faits pour mettre en œuvre des politiques visant à doper la demande et à créer des emplois, notamment dans les grands pays en développement.

64. L'intervenante souligne qu'il est important de renforcer l'OMC et exhorte les États à faire preuve de

la volonté politique nécessaire pour donner un nouvel élan au Cycle de négociations de Doha pour le développement et assurer que la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC aboutisse à des décisions sans parti pris, équilibrées et équitables et qui soient foncièrement axées sur le développement. À cet effet, les barrières qui empêchent les pays en développement de participer sans réserve au commerce mondial doivent être éliminées, de même que les subventions accordées par les pays développés à leur secteur agricole, qui faussent les échanges. La décision prise par les dirigeants du Groupe des Vingt (G-20) de proroger jusqu'en 2016 l'engagement de maintenir le statu quo afin de résister au protectionnisme doit s'inscrire dans un engagement de démontrer des avancées crédibles du Cycle de négociations de Doha.

65. **M^{me} Peterson** (Canada) dit que sa déclaration portera aussi sur les questions relatives au financement du développement (point 18 de l'ordre du jour) et sur le système financier international et le développement (point 17 b) de l'ordre du jour), car le Canada estime que des efforts pour rationaliser l'ordre du jour de la Deuxième Commission sont encore nécessaires.

66. Une volonté politique, un leadership énergique et des mesures décisives sont impératifs pour consolider la reprise de l'économie mondiale, restaurer la confiance des marchés, promouvoir la stabilité financière et améliorer les perspectives de croissance. Soulignant que tous les pays doivent honorer leurs engagements en matière de réforme, l'intervenante dit que les efforts visant à réduire la pauvreté, à assurer la croissance de l'économie et à promouvoir le développement durable devraient s'appuyer sur le socle fourni par le cadre du financement du développement formé par le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha. Tous les acteurs, y compris le secteur privé, doivent être impliqués dans l'examen des modalités qui permettront à l'avenir de renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience du financement du développement. Comme les ressources intérieures continueront de constituer la plus importante source du financement du développement, la participation du secteur public est essentielle pour favoriser la bonne gouvernance et créer les emplois sûrs et bien rémunérés nécessaires pour éliminer la pauvreté. Les possibilités offertes par les partenariats public-privé doivent également être étudiées. Le Canada est résolu à intensifier son dialogue avec le secteur privé des pays en développement et à lui apporter un appui accru.

67. Il y a une limite à ce que les États Membres peuvent faire seuls pour mobiliser des ressources internationales pour le développement et faire face à la baisse de l'APD. Le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement permet de mettre à contribution toute la gamme de partenaires de développement. Le Canada se réjouit de pouvoir participer à la première réunion ministérielle du Partenariat mondial, qui se tiendra au Mexique en 2014.

68. Soulignant l'importance de la libéralisation et de l'ouverture des échanges pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté, l'intervenante dit que le Canada est résolu à faire avancer le programme de libéralisation du commerce de l'OMC, notamment en explorant de nouvelles voies, telles que d'autres stratégies de négociation, et œuvrera pour le succès de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC. Le Canada se réjouit de la prolongation de l'engagement du G-20 à maintenir le statu quo jusqu'en 2016 afin de lutter contre les pressions protectionnistes. Par ailleurs, des efforts doivent être déployés pour s'attaquer aux contraintes en matière d'offre auxquelles se heurtent les pays en développement.

69. Le niveau élevé de la dette publique et les inquiétudes relatives à sa soutenabilité dans certaines économies avancées et émergentes posent de graves problèmes à l'économie mondiale. Le Canada se réjouit des efforts entrepris par le FMI et la Banque mondiale pour améliorer les pratiques de gestion de la dette. Il appuie également les efforts visant à renforcer l'architecture financière internationale et, notamment, les réformes des quotes-parts engagées par le FMI pour mieux aligner la participation et la représentation des pays sur leur poids économique relatif, tout en protégeant les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Le Canada reste résolu à mener à bien le cycle de réformes en cours d'ici la date limite de janvier 2014.

70. **M. McLay** (Nouvelle-Zélande) dit que, la Nouvelle-Zélande étant un petit pays sur le plan commercial, sa prospérité économique est largement tributaire de sa capacité de trouver hors de ses frontières des opportunités d'échanges et d'investissement. Soulignant que les subventions, qui faussent les échanges, et le protectionnisme ont une incidence négative sur le développement, l'intervenant dit qu'il est regrettable qu'aucun accord ne se soit

encore dégagé dans le Cycle de négociations de Doha, d'autant que 2013 est l'année fixée par les ministres de l'OMC pour l'élimination totale du subventionnement des produits agricoles, cause de distorsions des échanges. Son pays est fermement résolu à œuvrer au succès de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra en décembre. Sa délégation se réjouit de la décision prise par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et le G-20 de mener la réunion de Bali à une issue positive et souscrit aux observations que la représentante de l'Inde vient de faire à ce sujet.

71. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha, que la Nouvelle-Zélande appuie vivement, devraient continuer de guider les efforts collectifs visant à éliminer la pauvreté, à instaurer une croissance soutenue et à promouvoir le développement durable. Le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement a fourni l'occasion d'étudier comment intégrer ces questions au programme de développement pour l'après-2015.

72. Le caractère insoutenable de la dette publique, qui peut compromettre aussi bien la croissance nationale que la reprise mondiale, préoccupe de nombreux pays développés et en développement. Le récent débat thématique sur le rôle joué par les agences de notation dans le système financier international a contribué à améliorer la compréhension collective et a fait ressortir l'ampleur du champ ouvert à la mise en commun des meilleures pratiques et des données d'expérience dans la gestion des relations avec les agences de notation.

73. **M. Pisarevich** (Biélorus) dit que des mesures doivent être prises aux niveaux mondial, régional et national pour résoudre les problèmes qui se posent dans le commerce international, du fait, principalement, de la crise financière et économique mondiale et de ses conséquences. À cet effet, il est important de construire un système commercial multilatéral qui serve les intérêts de tous les États, sans exception, et qui soit ouvert, transparent, fondé sur des règles et non discriminatoire. Un tel système devrait faciliter l'accès des pays en développement et des pays en transition aux marchés internationaux, ainsi que leur intégration à l'économie mondiale et leur adhésion à l'OMC. L'ONU devrait redoubler d'efforts pour aider des pays, tels que le Biélorus, auxquels des sanctions économiques et commerciales unilatérales ont été imposées sans raison.

74. Des efforts doivent être faits pour s'assurer que les accords commerciaux régionaux, qui se multiplient en raison de l'impasse du Cycle de négociations de Doha, complètent le système commercial international au lieu de l'affaiblir. Pour sa part, le Bélarus entretient des relations actives de coopération commerciale régionale avec le Kazakhstan et la Fédération de Russie dans le cadre d'un espace économique commun.

75. **M^{me} Wang Hongbo** (Chine) dit que l'économie mondiale se redresse lentement car les économies de certains pays développés sont encore faibles et que la croissance des économies émergentes s'est ralentie. Soulignant l'importance du commerce international pour l'économie mondiale, elle dit que la communauté mondiale doit mettre en place un système commercial équitable, juste et ouvert, qui favorise la libéralisation et la facilitation du commerce et l'investissement, résiste à toutes les formes de protectionnisme et vise à promouvoir un partenariat mondial axé sur une coopération où chacun trouve son compte.

76. Certes, la création et la croissance de chaînes de valeur mondiales contribueront à optimiser la distribution des ressources et à promouvoir le développement économique, mais la concurrence plus acharnée qui en découle est une source de difficultés pour de nombreux pays en développement. Il faudrait s'employer plus énergiquement à aider ces pays à relever le niveau de leurs industries et à s'intégrer aux chaînes de valeur mondiales.

77. Soulignant l'intérêt du système commercial multilatéral, l'intervenante dit que toutes les parties devraient déployer des efforts pour faire avancer le Cycle de négociations de Doha. La Chine espère qu'un accord se dégagera dès la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, ce qui ravivera la confiance de toutes les parties. Bien que l'OMC soit au centre du système commercial multilatéral, la Chine espère que la CNUCED jouera un rôle accru dans le commerce international et le développement, en particulier dans l'aide à apporter aux pays en développement.

78. La dette extérieure des pays en développement est devenue plus insoutenable depuis la crise financière mondiale et fait gravement obstacle aux efforts entrepris par ces pays pour stimuler la croissance économique et réaliser les objectifs du Millénaire. Des efforts doivent être faits pour s'attaquer à la crise de la dette souveraine et permettre aux pays en développement de réduire leurs niveaux d'endettement.

À cet effet, les pays développés devraient honorer leurs engagements relatifs à l'allègement de la dette, accroître leurs investissements, augmenter l'aide et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques responsables. Les institutions monétaires internationales devraient accroître leur appui financier et leur assistance technique à la mise en place de capacités dans les pays en développement. La question de la dette extérieure devrait être examinée dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

79. La Chine prend au sérieux les obligations d'aider qu'elle a contractées sur le plan international et estime que l'allègement de la dette doit être fondé sur le respect pour les dirigeants et les stratégies de développement des pays bénéficiaires. Elle a toujours attaché beaucoup d'importance à la soutenabilité de la dette des pays en développement et s'efforce de trouver des solutions lorsque les pays bénéficiaires ont des difficultés à rembourser. Ainsi, son gouvernement a annulé des créances relatives à des emprunts consentis à des pays pauvres très endettés et a signé des protocoles d'allègement de la dette avec 50 pays.

80. Il faudrait renforcer la réglementation du marché des produits de base et lutter contre la spéculation excessive afin de prévenir les fluctuations irrationnelles et excessives des cours. La Chine se réjouit de l'importante contribution apportée par la CNUCED dans le domaine des produits de base et se tient prête à se joindre aux efforts déployés par la communauté internationale pour atténuer les préjudices causés par les fluctuations des cours des produits de base aux pays en développement et pour promouvoir un développement équilibré et soutenu de ces pays.

81. **M. Warraich** (Pakistan) dit que la mise en place d'un système commercial international fondé sur des règles, ouvert et non discriminatoire aidera à pallier le ralentissement de la croissance des échanges internationaux. Le Pakistan attend avec le plus grand intérêt les bons résultats de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, qui constitueront un pas en avant vers la résolution de toutes les questions relatives au Cycle de négociations de Doha. L'intervenant souligne la nécessité d'accorder une attention prioritaire au volet des négociations qui concerne le développement. En outre, des efforts doivent être faits pour éviter que la multiplication des accords commerciaux plurilatéraux et régionaux affaiblissent le système commercial multilatéral, constituent un poids

supplémentaire pour les pays qui sont petits sur le plan commercial ou empêchent ces pays de bénéficier des avantages qui devraient découler du commerce international.

82. Les chaînes de valeur mondiales sont désormais une réalité dans le système commercial international. Des efforts doivent être faits pour doter les pays qui ne tirent encore aucun profit des chaînes de valeur mondiales des capacités nécessaires, grâce à l'apport d'investissement et de technologies et au partage des meilleures pratiques. Il faudrait se pencher sur l'allègement de la dette des pays qui ne participent aux initiatives existantes et sur la mise en place d'un mécanisme international de restructuration de la dette qui soit fondé sur des règles, afin de résoudre les problèmes d'endettement des États, y compris les pays développés.

83. Enfin, étant donné l'importance des produits de base pour le progrès des pays en développement, la communauté internationale devrait soutenir les efforts entrepris par ces pays pour intégrer les producteurs locaux aux chaînes internationales de l'offre. La facilitation des échanges aux fins de la circulation internationale des produits agricoles sera décisive.

84. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) dit que la crise économique mondiale a gravement compromis les opportunités en matière d'échanges internationaux et de développement. La faiblesse et le caractère inégal de la reprise des marchés des pays développés ont eu pour effet de réduire le taux de croissance annuel des flux commerciaux internationaux. La situation est aggravée par la multiplication des mesures protectionnistes, dont les politiques monétaires expansionnistes et les mesures d'assouplissement monétaire adoptées notamment par les pays développés. C'est pourquoi de nombreux pays en développement n'ont d'autre choix que de recourir à leur droit de tirer pleinement parti de la marge de manœuvre politique compatible avec les engagements qu'ils ont contractés dans le cadre de l'OMC.

85. Faisant observer que les pays développés ne cessent de mettre en œuvre des mécanismes préjudiciables aux exportations des pays en développement – tarifs douaniers, contingentement des importations et barrières techniques -, l'intervenant dit qu'il faut s'efforcer plus résolument de lutter contre le protectionnisme sous toutes ses formes. Cela inclut des mesures qui ne sont même pas régies par des accords

de l'OMC. La neuvième Conférence ministérielle de l'OMC fournira une occasion irremplaçable d'avancer vers des résultats définitifs du Cycle de négociations de Doha qui devront être ambitieux, équitables, équilibrés et centrés sur le développement. À cet effet, des résultats concrets doivent être réalisés en ce qui concerne les subventions des exportations agricoles et le traitement spécial et différencié.

86. La pression qui s'exerce sur l'économie mondiale a de graves conséquences sur la soutenabilité de la dette souveraine. À ce sujet, il faudrait se pencher tout particulièrement sur le cas des pays pauvres très endettés.

87. Accueillant avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/68/218), l'intervenant dit que l'autonomie commerciale des États Membres ne devrait pas être soumise à des restrictions, ni à des pressions économiques et financières indues résultant de sanctions, puisqu'en fin de compte, ce sont les potentialités de développement des pays et le bien-être de leurs populations qui en subissent les conséquences.

La séance est levée à 13 h 5.